

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1010

19 avril 2012

SOMMAIRE

Artal International Management S.A.	48479	FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l.	48478
Catalpa Invest S.A.	48445	FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l.	48478
Celestica European Holdings S.à r.l.	48445	Fiat Finance and Trade Ltd	48478
Como Luxembourg Sàrl	48445	Fiduciaire des Classes Moyennes S.A.	48479
Compagnie Financière Jason S.A.	48446	Fincom Développement S.A.	48479
Compagnie Financière Jason S.A.	48446	Finis SA	48474
Comptoir Produits Automobiles S.A.	48446	Finleopard S.A.	48476
Daytona SPF S.A.	48445	Florentin S.à r.l.	48479
D.B.E. S.A.	48451	FMC Holding	48480
DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-	48450	FMC Holding	48480
D&K Immobiliens S.A.	48457	Foetz S.A.	48477
DZ Privatbank S.A.	48458	Food Concept International S.A.	48480
ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A.	48473	Fortune Biodiesel S.A.	48476
Este Europe S.à r.l.	48446	Fortune Biodiesel S.A.	48476
Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.	48473	Fortune Biodiesel S.A.	48476
Europacom S.A.	48474	Gapel Investments S.à r.l.	48441
Européenne de Titrisation S.A.	48474	Holding Saguenay International S.A.	48480
Excalibur S.A.	48475	Istrada Investments S.A.	48451
Excalibur S.A.	48475	Jaff	48434
Excalibur S.A.	48475	JAN.CO S.A.	48475
Expert Investor SICAV - SIF	48473	Jem Ventures S.à r.l.	48447
Famigro S.A.	48458	PHM Holdco 16 S.à r.l.	48434
Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A.	48477	Ronndriesch 123 S.A.	48434
Faymonville Distribution AG	48477	Terra Magna Capital 1 S.C.A.	48470
F.E.L.	48474	Wick Lane (Lux) S.à r.l.	48451
FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l.	48473	Willow No. 1 (Luxembourg) S.A.	48458
		Xetix S.à r.l.	48441
		Yearling Sàrl	48469

Jaff, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.829.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 28 février 2012

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Président,
- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été nommé administrateur, pour la même période, en remplacement de Monsieur Jos HEMMER:

- Monsieur Christophe JASICA, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012034418/19.

(120044905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Ronndriesch 123 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 84.107.

—
Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2011 que:

- Monsieur Romain Hartmann, né le 20 octobre 1970 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Jacques Wolter, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'année 2013.

- Les mandats de l'administrateur de catégorie A, Monsieur Aloyse Wagner, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper ainsi que celui du commissaire aux comptes, la société G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg sont prolongés et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.03.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012034544/19.

(120045067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

PHM Holdco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 167.393.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“Pamplona Capital Partners III LP”, a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Grégory GOSSELIN, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 February 2012.

The proxy given, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or follow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “PHM Holdco 16 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon

the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Capital Partners III LP", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Grégory GOSELIN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Holdco 16 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t

être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Pamplona Capital Partners III LP", prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. GOSELIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2012. Relation: EAC/2012/2667. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012031515/349.

(120041384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Xetix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 148.229.

—
Ausserordentliche Generalversammlung vom 21. März 2012

Xetix S.à r.l.

gegründet gemaess Akt vor dem instrumentierenden Notar Fernand UNSEN in Diekirch am 14. September 2009, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 148.229.

Die Sitzung wird eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Holger BOLLIG, Kaufmann, wohnhaft zu D-54294 Trier, Händelstraße 1.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär Herrn Herman-Josef LENZ, Kauffrau, wohnhaft zu B-4780 St.Vith, Hinderhausen 82.

Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Johann Heinrich THIEL, Kaufmann, wohnhaft zu D-54329 Konz-Könen, Köener Straße 82.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Sitzverlegung

II. Es wird festgestellt, dass die Anteilseigner vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Anteilseigner beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt von

L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle, nach

L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Wasserbillig, den 21. März 2012.

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2012034624/29.

(120045465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.977.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Citadel Mainstay Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 109283,

duly represented by Mr. Jérôme Hoffmann, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated 14 December 2011,

which proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Gapel Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109977, incorporated pursuant to a

deed of the undersigned notary on 8 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1457 on 27 December 2005 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

- 1) Creation of a new class of shares, the class B shares;
- 2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the creation of the class B shares and the conversion of the ordinary shares into class A shares;
- 3) Subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company;
- 4) Deletion of article 7 of the articles of association of the Company and renumbering of the articles of association of the Company;
- 5) Increase of the current share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (25.- EUR), so as to raise it from twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), up to twelve thousand five hundred twenty-five Euro (12,525.- EUR) through the issue of one (1) class B share, with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR);
- 6) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to create a new class of shares, namely the class B Shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company as amended pursuant to the second and third resolutions below.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the class B shares and the conversion of the ordinary shares into class A Shares so as to read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share and class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share."

Third resolution

The sole shareholder of the Company further resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

With regard to each financial year, no dividend or interim dividend shall be distributed to the holders of the class A shares until, the holders of the class B shares have received a dividend or interim dividend amounting to three hundred fifty million Euro (EUR 350,000,000). The remainder of the profit so distributed shall be exclusively distributed to the holders of the class A shares.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends."

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company decides to delete article 7 of the articles of association of the Company and to renumber the subsequent articles accordingly.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the Company's current share capital by an amount of twenty-five Euro (25.- EUR), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share, up to twelve thousand five hundred twenty-five Euro (12,525.- EUR) through the issue of one (1) class B share, having a par value of one Euro (25.- EUR).

The one (1) newly issued class B share has been subscribed by the sole shareholder in exchange for a contribution in cash.

The total contribution of twenty-five Euro (25.- EUR) is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of association of the Company is amended so as to read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty-five Euro (12,525.- EUR), represented by five hundred (500) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share and one (1) class B share with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Citadel Mainstay Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109283,

ici représentée par Monsieur Jérôme Hoffman, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 décembre 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Gapel Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109977, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1457 le 27 décembre 2005 (ci après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

- 1) Création d'une nouvelle classe de parts sociales, les parts sociales de classe B;
- 2) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création des parts sociales de classe B et la conversion des parts sociales ordinaires en parts sociales de classe A;
- 3) Modification consécutive de l'article 16 des statuts de la Société;
- 4) Suppression de l'article 7 des statuts de la Société et renumérotation des statuts de la Société;
- 5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (25.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) à douze mille cinq cents vingt-cinq euros (12,525 EUR) par l'émission d'une part sociale de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR);
- 6) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, les parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) par part sociale, qui auront les droits et caractéristiques prévus par les statuts de la Société tels que modifiés par les deuxième et troisième résolutions ci-dessous.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création des parts sociales de classe B et la conversion des parts sociales ordinaires en parts sociales de classe A qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale et des parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale.»

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide en outre de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Au titre de chaque exercice social, les titulaires des parts sociales de classe A n'ont droit à un dividende ou dividende intérimaire que si, les titulaires des parts sociales de classe B auront reçu un dividende ou dividende intérimaire de trois cent cinquante millions d'Euros (EUR 350.000.000,-). L'excédent des bénéfices ainsi distribués sera distribué exclusivement aux titulaires des parts sociales de classe A.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.»

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de supprimer l'article 7 des statuts de la Société et de renuméroter les articles subséquents en conséquence.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12,500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale à douze mille cinq cents vingt-cinq euros (12,525 EUR) par l'émission d'une part sociale de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

La part sociale de classe B nouvellement émise a été souscrite par l'associé unique en échange d'une contribution en espèces.

La contribution de vingt-cinq euros (25,- EUR) a été intégralement allouée au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution mentionnée ci-dessus a été soumise au notaire soussigné.

Sixième résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents vingt-cinq euros (12.525,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOFFMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17251. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012031844/168.

(120041582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Catalpa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012034284/13.

(120045601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Celestica European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.168.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034287/9.

(120045176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Como Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.791.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 March 2012.

Como Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Manager B

Référence de publication: 2012034293/14.

(120044878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Daytona SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.834.

Le Conseil d'Administration communique que l'adresse professionnelle de l'administrateur Mme Anne Huberland est établie au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012034300/12.

(120045387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Compagnie Financière Jason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.105.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2012:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012034294/14.

(120045598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Compagnie Financière Jason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.105.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012034295/13.

(120045603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Comptoir Produits Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 2, Bänzelterweeg.
R.C.S. Luxembourg B 102.959.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 mars 2012 à Wilwerdange

L'assemblée constate que la commune a procédé à une nouvelle nomenclature de ses rues et que la nouvelle adresse de la société est établie à L-9980 Wilwerdange, 2 Bänzelterweeg.

Pour extrait sincère et conforme
Didier DE SPA / Claire DETRIGNE / Bernadette KAIVERS
Président / Secrétaire / Scrutatrice

Référence de publication: 2012034296/13.

(120045142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Este Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 164.243.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 février 2012 de rayer Monsieur Enrico Magni de son poste de gérant de la société ESTE EUROPE S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 20.000 EUR, ayant son siège social au 9 Rue Basse à L-4963 Clémency, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 164.243 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034316/14.

(120045477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Jem Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.401.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le six mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Alexis GURDJIAN, Investment Banker, né à Paris (France), le 10 janvier 1977, demeurant professionnellement à SW1X 7JF Londres, 64, Knightsbridge, (Royaume Uni),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Genève (Suisse), le 2 mars 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JEM VENTURES S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra, notamment, (i) acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, immobilières ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts, et (ii) fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés ou personnes physiques, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

7.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

8.3 Nonobstant toute stipulation contraire des présents Statuts, toute acquisition ou cession d'actif par la Société et/ou tout engagement souscrit par la Société, pour dans chaque cas un montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5'000), devra être préalablement approuvé par les associés de la Société à défaut de quoi l'opération concernée sera nulle et non avenue.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant

de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Alexis GURDJIAN, prénommé et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prredit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexis GURDJIAN, Investment Banker, né à Paris (France), le 10 janvier 1977, demeurant professionnellement à SW1X 7JF Londres, 64, Knightsbridge, (Royaume Uni);

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2012. LAC/2012/10812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012031886/193.

(120041493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

Par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Marie BOURLOND démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 21/03/2012.

Pour: *Distrimode International S.A., - société de gestion de patrimoine familial –*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Hélène Schorr

Référence de publication: 2012034307/17.

(120045626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

D.B.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 72.640.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012034298/9.
(120045703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Istrada Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.448.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 9 mars 2012 à 20.15 heures.

Révocation des administrateurs:

- Philippe TOUSSAINT, Xavier SOULARD et de David GIANNETTI de leur mandat d'Administrateurs et également de la révocation de la société COMCOLUX S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Révocation de Philippe TOUSSAINT de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Nomination, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Monsieur Vincent TUCCI, Directeur, demeurant professionnellement au, L-1930 Luxembourg, 60 Avenue de la Liberté, Administrateur unique.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes, la société DURHAM MANAGEMENT LTD Suite 13, First floor, Oliaji Trade centre, Francis Rachel street, Victoria, Mahe Seychelles.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire sur les comptes de l'an 2016.

Transfert du siège social de la société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2012034675/24.

(120045821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Wick Lane (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 167.395.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth of March.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167139,

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy given on February 28, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Wick Lane (Lux) S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions (including notably but not exclusively, the direct holding of real estate assets and all related actions), take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15.000,00) represented by fifteen thousand (15.000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the articles.

Any share premium paid on shares issued from the date of incorporation of the Company shall remain attached to the shares on which such share premium has been paid.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l., prenamed	15.000	GBP 15.000,00
Total	15.000	GBP 15.000,00

The amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Laurence Martin, surveyor, born on November 5, 1980 in London, United Kingdom, residing at 79 Kenley Road, London SW19 3DU, United Kingdom.
2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167139,

ici représentée par M. Jonas Mullo, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg en vertu d'une (1) procuration donnée le 28 février 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Wick Lane (Lux) S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière (incluant notamment mais non exclusivement, la détention directe d'actifs immobiliers et toutes actions y relatives), prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,00) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission libérée sur des parts sociales émise depuis la date de constitution de la Société restera liée aux parts sociales sur lesquelles cette prime d'émission a été payée.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance. Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l., prénommée	15.000	GBP 15.000,00
Total	15.000	GBP 15.000,00

Le montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Laurence Martin, expert géomètre, né le 5 novembre 1980 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 79 Kenley Road, Londres SW19 3DU, Royaume-Uni.
2. L'adresse du siège social est fixée au 34, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mars 2012. Relation: EAC/2012/3032. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031626/333.

(120041415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

D&K Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 62.615.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034299/9.

(120045704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034309/9.

(120045971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Famigro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 133.290.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 8 mars 2012

L'assemblée générale a nommé Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jos HEMMER, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social à 133, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012034328/17.

(120045257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Willow No. 1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 167.397.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of February,
before Maitre Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Willow No 1 (Luxembourg) S.A., a Cayman law governed trust, acting through its trustee, MaplesFS Limited, with principal office at PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands;

represented by Cedric Bradfer, director, by virtue of a proxy given in Grand Cayman on 23 February 2012;

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person represented as described above has drawn up the following Articles of Incorporation of a company which it hereby declares to form and which it has agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The company may have one or more shareholders. In case it has only one shareholder, the company will not be dissolved by the death, dissolution, liquidation or similar events which may affect the sole shareholder.

The company will exist under the name of "Willow No. 1 (Luxembourg) S.A."

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in the municipality of Niederanven. The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be tem-

porarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities and any financial instruments, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives, foreign exchange transactions and other instruments or arrangements in order to hedge individually or on a portfolio basis a transaction;
- in compliance with article 61 (1) of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation;
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

The company may carry out any transactions which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of [thirty-one thousand] euro (€ 31,000) divided into thirty one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Compartments. The board of directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes or other debt securities and instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the board of directors. Each holder of bonds, notes or other debt securities and instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these articles of incorporation by subscribing to these bonds, notes or other debt securities and instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The board of directors shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the company which the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the board of directors shall have the power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the company as a whole shall be general liabilities of the company and may be allocated by decision of the board of directors on a prorata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

Chapter III. - Board of directors, approved auditor(s)

Art. 8. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However, in case the company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member appointed by the sole shareholder.

The company shall have at least one director at all times.

A director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The directors shall be elected by the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders).

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholder (s) shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, e-mail, fax; or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it in the public interest.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes and other debt securities and instruments issued by the company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Conflicts of Interest. If any member of the board of directors of the company has or may have any personal interest in any transaction of the company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 15. Approved Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more approved auditors.

The approved auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. As long as one shareholder holds a" shares in the company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the sole shareholder.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday of April of each year, at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes. Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year. The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the company.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of directors may payout an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable) (or any compartment of the company (if any) be liquidated), the liquidation of the company (or the relevant compartment) will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the board of directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and non petition

Art. 23. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities and instruments issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities and instruments issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 24. Non Petition. No holder of any debt securities and instruments issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the

company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2012.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2012.

Subscription and payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Payments
Willow No 1 (Luxembourg) SA	31,000 €	31	31,000 €
Total	31,000 €	31	31,000 €

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand two hundred euro (2,200 E).

Sole shareholder resolution

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

I) The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2013:

1. Cedric Bradfer, Vice President, Head of Fiduciary Services, MaplesFS (Luxembourg) S.A, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

2. Ronan Carroll, Vice President, Head of Fund Services, MaplesFS (Luxembourg) S.A, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

3. Dylan (Tom) Davies, Managing Director, MaplesFS (Luxembourg) S.A., with professional address at 60, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

II) The registered office of the company is established at 60, Route de Treves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his usual name and first name, civil status and residence, the said person appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence a Mondorf-les-Bains; Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Willow No 1 (Luxembourg) S.A., un trust régi par le droit des lies Cayman, agissant par l'intermédiaire de son trustee, MaplesFS Limited, ayant son siège principal à PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands;

représenté par Cedric Bradfer, administrateur de sociétés, en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman, le 23 février 2012;

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, telle que décrite ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Au cas où elle n'a qu'un seul actionnaire, la société ne sera pas dissoute par la mort, la dissolution, la liquidation ou d'autres événements similaires pouvant affecter l'actionnaire unique.

La société adopte la dénomination «Willow No.1 (Luxembourg) S.A.».

Art. 2. Siège social Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social [la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles au immeubles, corporels au incorporels, créances ou dettes de tiers au inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir au disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, warrants, certificats, Schuldscheine et autres titres de dette, actions ordinaires, actions privilégiées avec ou sans droit de vote, parts bénéficiaires et tout autre type de valeurs mobilières (les «Instruments Financiers»), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- entrer dans et entretenir des transactions portant sur des swaps, options, contrats et actifs financiers à terme, produits dérivés, taux de changes et autres instruments ou contrats afin de couvrir, individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille, une transaction;
- en conformité avec l'article 61(1) de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, transférer ses actifs contre juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante;
- recueillir des financements temporaires et ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libère de la société est de trente-et-un mille euros (€ 31.000) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis pour les différents compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil d'administration. Tout détenteur d'obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis par la société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces obligations, billets ou autres titres et instruments de dette ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

À partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le conseil d'administration doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la société que le conseil d'administration, au tout autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués au répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

À partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractées au nom de la société dans son ensemble sont des dettes générales de la société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil d'administration.

Chapitre III. Conseil d'administration, Réviseur(s) d'entreprises agréés

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, lorsque la société n'a qu'un seul associé, le conseil d'administration peut être réduit à un seul membre nommé par l'actionnaire unique.

La société aura au moins un administrateur en toutes circonstances.

Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront nommés par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télex, email télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télex, email, télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, câble, télex, email ou télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective au conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexes aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. .

En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets et autres titres et instruments de dette émis par la société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Conflits d'intérêt. Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'internet personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le conseil d'administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalide par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout détenteur de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, détenteur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins de 3 administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composée d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Reviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Aussi longtemps qu'un associé unique détiendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'associé unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 19. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la société.

Après affectation à la Réserve Légale et sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou un à part du solde des bénéfices annuels nets à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable ou lors de la liquidation de l'un des compartiments de la société, la liquidation de la société ou du compartiment en question s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration pour chaque compartiment, respectivement qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Limitation des recours et «Interdiction d'initier certaines procédures»

Art. 23. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 24. Non Pétition. Aucun détenteur de titres et instruments de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2012.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libérations
Willow No 1 (Luxembourg) SA	31.000 €	31	31.000 €
Total	31.000 €	31	31.000 €

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents euros (2.200 €).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante requalifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, se reconnaissant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes

I) Le nombre des administrateurs est fixe à trois.

Sont nommes administrateurs, leur mandat viendra a expiration a l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

1. Cedric Bradfer, Vice Président, Head of Fiduciary Services, MaplesFS (Luxembourg) S.A., domicile professionnellement au 60, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

2. Ronan Carroll, Vice Président, Chef du département des Services des Fonds, MaplesFS (Luxembourg) S.A., domicile professionnellement au 60, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

3. Dylan (Tom) Davies, Directeur General, MaplesFS (Luxembourg) S.A., domicile professionnellement au 60, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

II) Le siège social de la société est établi au 60, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passe par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite à la comparante, connue du notaire par ses nom de famille et prénom usuels, état et demeure, la comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Bradfer, M. Loesch.

Enregistre à Remich, le 28 février 2012, REM/2012/181. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 mars 2012.

M. LOESCH.

Référence de publication: 2012031627/607.

(120041449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Yearling Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.855.

Extrait de la décision de l'associée unique en date du 12 mars 2012

Nomination de Monsieur Sergeï ILIOUKHINE, né le 05/04/1961 à Moscou (Russie), demeurant au 59, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, au poste de gérant technique, pour une durée indéterminée.

Monsieur Sergey ILIOUKHINE aura un pouvoir de signature individuelle.

Nomination de Monsieur Henri GOEDERT, né le 30/10/1956 à Luxembourg, demeurant au 43 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au poste de Gérant technique, pour une durée indéterminée.

Monsieur Henri GOEDERT aura un pouvoir de signature individuelle.

Suite aux nominations de Messieurs Sergeï ILIOUKHINE et Henri GOEDERT, aux postes de gérant technique, Madame Natalia ILIOUKHINA-VASSINA, prendra la fonction de gérant administratif, pour une durée indéterminée.

Le gérant administratif pourra engager la société avec la co-signature obligatoire d'un gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

YEARLING S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012034625/22.

(120045122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Terra Magna Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.739.

L'an deux mil onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant TERRA MAGNA CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160579 (le «Gérant»), de TERRA MAGNA CAPITAL I S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160739, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1695 du 27 juillet 2011 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 3 et 18 août 2011 et du 1^{er} décembre 2011.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédit pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à de quarante-six mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (46.500,-USD), représenté par cinq cents (500) actions, intégralement libéré et réparti en:

(i) quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions de commanditaire (les "Actions de Commanditaire") d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (93,-USD) chacune, entièrement libérées et détenues par les Associés Commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société;

(ii) une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité") d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (93,USD), entièrement libérée et détenue par l'Associé Commandité qui, en sa qualité d'Associé Commandité, est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société.

Les Actions de Commanditaire sont divisées en deux (2) classes d'Actions (individuellement une "Classe" et collectivement les "Classes") comme suit:

(a) quatre cents (400) Actions de la Classe A (les "Actions de Classe A") ne bénéficiant pas d'un droit préférentiel sur les bénéfices nets et/ou sur le boni de liquidation de la Société; et

(b) quatre-vingt-dix-neuf (99) Actions de la Classe C (les "Actions de Classe C") bénéficiant d'un droit préférentiel sur les actifs nets de la Société sous quelque forme que ce soit qui donne droit à (i) sept pourcent et demi (7,5 %) de la totalité des apports contribués à la Société pour l'acquisition des Actions ainsi qu'(ii) à sept pourcent et demi (7,5%) du bénéfice net de la Société, quelque soit sa forme et notamment que celui-ci ait été mis en réserve ou incorporé au capital, et/ou du boni de liquidation généré par de la Société, à compter de la création de la Société.. Le bénéfice de ce droit préférentiel est toutefois subordonné à ce qu'une somme représentant un taux de rentabilité interne de sept pourcent (7%) réalisé par la Société sur l'investissement des actifs mis à sa disposition par les Associés et capitalisé annuellement à la fin de chaque exercice (le "Taux de Rendement Minimum") soit atteint. Dans l'hypothèse où le Taux de Rendement Minimum n'est pas atteint, l'entière net de l'actif net de la Société ou de l'actif net de liquidation, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'éventuel bénéfice net ou boni de liquidation seront répartis proportionnellement et pari passu entre les Actions des Classes A et C au prorata des Actions existantes.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 paragraphe 4 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.000.000,-USD) et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 27 avril 2011 et pendant une période prenant fin cinq après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article

III.- Que le Gérant, date du 3 août 2011, 18 août 2011 et du 1^{er} décembre 2011 et conformément à l'article cinq des statuts, a réalisé des augmentations du capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir:

- le 3 août 2011, d'un montant de cinq millions neuf mille quatre cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5'009'445,-), par l'émission de cinquante-trois mille sept cent soixante-quatre (53.764) nouvelles Actions de Classe A et de cent-une (101) nouvelles Actions de Classe C, chacune ayant une valeur nominale de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 93,-), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

- le 18 août 2011, d'un montant de trente-deux millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 32'900'000,-), par l'émission de trois cent vingt-neuf mille (329.000) nouvelles Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 93,-) au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) l'action, en ce compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7,-), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes; et

- le 1^{er} décembre 2011, d'un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100'000), par l'émission de mille (1.000) nouvelles Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 93,-) au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) l'action, en ce compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles comme suit: en date du 3 août 2011, par:

- TERRA MAGNA CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.à.r.l., à hauteur de cinquante-trois mille sept cent soixante-quatre (53.764) nouvelles Actions de Classe A et de cent-une (101) nouvelles Actions de Classe C, chacune étant souscrite au prix unitaire de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 93).

en date du 18 août 2011, par:

- MONTJOIE INVESTISSEMENTS S.I.C.A.V. à hauteur de vingt-sept mille (27.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- ARBELLE INVESTISSEMENTS S.I.C.A.V. à hauteur de vingt-et-un mille (21.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- NATIXIS BANK S.A. à hauteur de cent vingt-trois mille (123.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. à hauteur de cinquante-huit mille (58.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- Monsieur Pierre CAZAUX, à hauteur de dix mille (10.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A. agissant pour le contrat Euro Security Life N°100029446 à hauteur de quatre mille (4.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- R.S.C. S.A.S. à hauteur de dix mille (10.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- Monsieur Jacques Yves du BRUSLE de ROUVROY à hauteur de sept mille (7.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- P.H.C. CONSEIL à hauteur de quatre mille (4.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET FONCIERE DE PARIS S.à.r.l. à hauteur de dix mille (10.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- L3C S.à.r.l. à hauteur de dix mille (10.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- M GROUP BELGIUM S.pr.l. à hauteur de quinze mille (15.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- GREMINI S.C. à hauteur de cinq mille (5.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS FRANCE S.A. à hauteur de cinq mille (5.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7);

- MASSENA LUXEMBOURG S.A. à hauteur de vingt mille (20.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7).

en date du 1^{er} décembre 2011, par

- Grégoire DEWAVRIN à hauteur de mille (1.000) nouvelles Actions de Classe A, chacune étant souscrite au prix de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), en ce compris le paiement d'une prime d'émission de sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7).

V.- Que (i) les cinq millions neuf mille quatre cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.009.445,-) résultant de l'augmentation de capital du 3 août 2011, que (ii) les trente millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.597.000,-) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent trois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.303.000), ainsi que (iii) les quatre-vingt-treize mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 93.000,-) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.000,-) ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que (i) la somme de cinq millions neuf mille quatre cent quarante-cinq dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 5.009.445) résultant de l'augmentation de capital du 3 août 2011, que (ii) la somme de trente-deux millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 32.900.000) résultant de l'augmentation de capital du 18 août 2011 ainsi que (ii) la somme de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000) ont été mises à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. La Société a un capital social de trente-cinq millions sept cent quarante-cinq mille neuf cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (35,745,945,-USD), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-cinq (384.365) actions, intégralement libéré et réparti en:

(i) Trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quatre (384.364) actions de commanditaire (les "Actions de Commanditaire") d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (93,USD) chacune, entièrement libérées et détenues par les Associés Commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société;

(ii) une (1) action de commandité ("Action de Commandité") d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (93,USD), entièrement libérée et détenue par l'Associé Commandité qui, en sa qualité d'Associé Commandité, est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société. Les Actions de Commanditaire, les Actions de Commandité et toutes autres actions qui pourraient être émises par la Société périodiquement en application de ces Statuts sont désignées les "Actions".

5.2. Les Actions de Commanditaire sont divisées en deux (2) classes d'Actions (individuellement une "Classe" et collectivement les "Classes") comme suit:

(a) trois cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quatre (384.164) Actions de la Classe A (les "Actions de Classe A") ne bénéficiant pas d'un droit préférentiel sur les bénéfices nets et/ou sur le boni de liquidation de la Société; et

(b) deux cents (200) Actions de la Classe C (les "Actions de Classe C") bénéficiant d'un droit préférentiel sur les actifs nets de la Société sous quelque forme que ce soit qui donne droit à (i) sept pourcent et demi (7,5 %) de l'apport initial contribué pour l'acquisition des Actions ainsi qu'(ii) à sept pourcent et demi (7,5%) du solde du bénéfice net ou du boni de liquidation au même titre que les Actions de Classe A. Le bénéfice de ce droit préférentiel est toutefois subordonné à ce qu'une somme représentant un taux de rentabilité interne de sept pourcent (7%) réalisé par la Société sur l'investissement des actifs mis à sa disposition par les Associés et capitalisé annuellement à la fin de chaque exercice (le "Taux de Rendement Minimum") soit atteint. Dans l'hypothèse où le Taux de Rendement Minimum n'est pas atteint, l'entière part de l'actif net de la Société ou de l'actif net de liquidation, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'éventuel bénéfice net ou boni de liquidation seront répartis proportionnellement et pari passu entre les Actions des Classes A et C au prorata des Actions existantes. L'exercice du droit préférentiel ne pourra pas avoir pour effet que les montants alloués aux Actions de Classe A soient inférieurs à l'apport initial contribué pour l'acquisition des Actions de Classe A.

[...]

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 9.600,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2012. Relation GRE/2012/108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012032069/179.

(120041482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Expert Investor SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.562.

Le bilan au 31 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012034311/12.

(120044968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECRE-ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012034313/12.

(120044977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.428.

Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 322 du 14 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l.

Référence de publication: 2012034339/13.

(120045246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.724.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034318/9.

(120045186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Europacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.948.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Steinsel le 12 janvier 2012 à 10 heures

*Résolutions**Troisième résolution:*

Nomination de Mme Claudine Denis-Kaminski au conseil d'administration en remplacement de M. Gilles Lewalle, démissionnaire.

Madame Claudine Denis-Kaminski demeure professionnellement au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Référence de publication: 2012034320/14.

(120045224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATIONS S.A.

Référence de publication: 2012034322/10.

(120045158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Finis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.914.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 mars 2012 au siège social de la société, que:

1^{ère} résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme administrateur:

Monsieur Adam Patryk SZTAJNER, né le 24.12.1987 à Wroclaw (Pologne), demeurant professionnellement à L-9153 Dirbach, Maison 23. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

2^{ème} résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Adam Patryk SZTAJNER, prénommé, délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Strassen, le 20 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012034344/21.

(120045623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

F.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 93.644.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Januar 2011

Es wurde beschlossen, dass der Rücktritt des Wirtschaftsprüfers (Réviseur d'entreprises agréé), Herr Alain KOHNEN, mit beruflicher Anschrift in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, angenommen und die Gesellschaft SA Fiduciaire Internationale, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, zum neuen

Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises agréé) für eine Dauer von drei Jahren zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, den 20.03.2012.

Für F.E.L. A.G.

Aktiengesellschaft

HCA Sàrl

Référence de publication: 2012034327/18.

(120045503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Excalibur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.956.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034324/10.

(120045107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Excalibur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.956.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034325/10.

(120045108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Excalibur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.956.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034326/10.

(120045325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

JAN.CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.883.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue à la date du 25 janvier 2012, que:

L'assemblée a augmenté le nombre d'administrateurs de trois (3) à quatre (4). L'assemblée a nommé comme quatrième administrateur Madame Eva RODICK, designer, née le 07 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2015.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 janvier 2012 que le Conseil d'Administration a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Madame Eva RODICK, designer, née le 07 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Elle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Eva Rodick

Référence de publication: 2012034677/24.

(120045904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Fortune Biodiesel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.463.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 323 du 14 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortune Biodiesel S.A.

Référence de publication: 2012034331/14.

(120045125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Fortune Biodiesel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.463.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 323 du 14 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortune Biodiesel S.A.

Référence de publication: 2012034332/14.

(120045354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Fortune Biodiesel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.463.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 323 du 14 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortune Biodiesel S.A.

Référence de publication: 2012034333/14.

(120045609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Finleopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 93.843.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012034345/12.

(120045307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 83.962.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2012 reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à Esch/Alzette en date du 21 février 2012, relation EAC/2012/2415, accepte la démission de Monsieur Guy BIDAINE demeurant à L-4412 Belvaux 25 rue des Alliés de sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2012.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2012034336/15.

(120045382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarreferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.717.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Januar 2011

Es wurde beschlossen, dass der Rücktritt des Wirtschaftsprüfers (Réviseur d'entreprises agréé), Herrn Alain KOHNEN, mit beruflicher Anschrift in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, angenommen und die Gesellschaft SA Fiduciaire Internationale, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, zum neuen Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises agréé) für eine Dauer von drei Jahren zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, den 20.03.2012.

Für FAYMONVILLE DISTRIBUTION A.G.

Aktiengesellschaft

HCA Sàrl

Référence de publication: 2012034337/18.

(120045502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Foetz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.812.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 14 mars 2012

Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à:

* Monsieur Sergeï ILIOUKHINE, né le 05/04/1961 à Moscou (Russie), demeurant au 59, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel.

* Monsieur Henri GOEDERT, né 30/10/1956 à Luxembourg, demeurant au 43, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Messieurs Sergeï ILIOUKHINE et Henri GOEDERT porteront chacun le titre d'Administrateur-délégué de la société et partant pourront engager la société par leur seule signature exclusive respectivement par leur co-signature obligatoire avec tout autre administrateur pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
FOETZ S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012034349/21.

(120045121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.428.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 322 du 14 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l.

Référence de publication: 2012034338/14.

(120045033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.428.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 322 du 14 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FHLSP Private Equity Group Inc. S.à r.l.

Référence de publication: 2012034340/14.

(120045492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Fiat Finance and Trade Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.500.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2012

L'assemblée décide de réélire comme membres du conseil d'administration:

Monsieur Claudio Chiorazzi, (président du conseil d'administration);

Madame Morella Moretti; et

Monsieur Jacques Loesch;

pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2012.

L'assemblée décide de nommer Ernst & Young Luxembourg S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises agréée pour l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd

Signature

Référence de publication: 2012034341/18.

(120045436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Fincom Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 139.197.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 16 mars 2012

Le siège social de la société est fixé au 22, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, et Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés administrateurs pour une période de trois ans. Monsieur Robert REGGIORI est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

La société EASIT S.A., R.C.S. Luxembourg B107817, ayant siège à 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
FINCOM DEVELOPPEMENT S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2012034343/20.

(120044903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Fiduciaire des Classes Moyennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 67.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire des Classes Moyennes S.A.

Référence de publication: 2012034342/10.

(120045946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Florentin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 166, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.214.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21.03.2012.

Référence de publication: 2012034347/10.

(120045678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Artal International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.798.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Monsieur Paul KÖHLER, Administrateur/Administrateur délégué
demeurant à NL-6883 CM VELP

Monsieur Bernard DARIMONT, Administrateur/Administrateur délégué
demeurant à B-3080 TERVUREN

Madame Anne GOFFARD, Administrateur/Administrateur délégué
demeurant à L-2342 LUXEMBOURG

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 mars 2012

L'Assemblée décide de porter le nombre de membres du conseil d'administration à quatre et de nommer Monsieur Christian Tedeschi, demeurant Place du village, 5 à CH- 1054 MORRENS en tant qu'administrateur de la Société pour

un mandat prenant fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

ARTAL INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2012034662/22.

(120045739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

**FMC Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. FMC Holding).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.111.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034348/9.

(120045781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Food Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 46, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 63.348.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 Mars 2012

L'Assemblée a décidée de démissionner a partir du 10 Mars 2012

Les mandats des administrateurs

A.T.T.C. Management s.à r.l. ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 10 Mars 2012 comme Administrateur

Monsieur Jacques Vanderschueren, entrepreneur, né à Gand le 17 juin 1965, résident hoefijzerlaan 6 B8450 Bredene Luxembourg le 10 Mars 2012. Mr Jacques Vanderschueren.

Référence de publication: 2012034352/16.

(120045164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Holding Saguenay International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.461.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société HOLDING SAGUENAY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25a, bvd Royal, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 6 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012034393/21.

(120045275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.
